



N° 2024-03017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation le 14/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : M. JARRY Daniel -- Josiane MIO BERTOLO - Evelyne DESCHAMPS -- Fabrice CLARY - Marie CALMON-LAGARRIGUE -- Jean-Marc LAVIALE -- Liliane RESSEGUIER -- Julian GOMEZ -- Sylvie LOUIS - Sylvia BAQUE - Evelyne CRABOL -- Benoît JURASCHEK- Olivier TAURAND -- Jean Jacques BOUSQUET -- Liliane RESSEGUIER

Absents :

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

Objet : Adhésion CAUE

Monsieur Le Maire propose l'adhésion au service CAUE du département moyennant une cotisation annuelle de 150 € pour 2024.

Adhérer au CAUE du Lot permet :

- de participer à la vie de l'association en devenant membre
- de solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme)
- d'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- de bénéficier des actions de formation ou de sensibilisation (journées d'échanges techniques, formation des agents communaux, ateliers pratiques...) ;
- d'être destinataire de publications ;
- d'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, tables rondes, conférences...).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise l'adhésion au CAUE pour 2024 dans les conditions proposées.

Présents :	13
Exprimés :	AR Prefecture
046-214601379-20240328-202403017-DE	
Recu le	03/04/2024
Publié le	03/04/2024
Vote Pour :	15
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

LE MAIRE,
Daniel JARRY



Publié le